



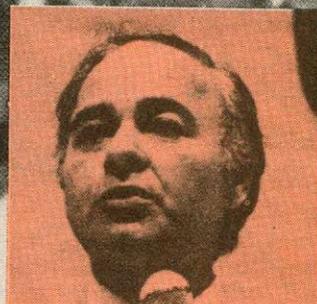
service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no **127** semaine du
14 au 20 août 1981

nouvelles csn



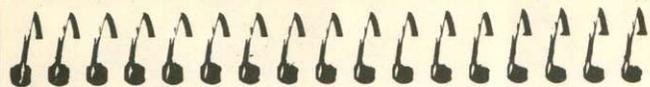
1921
1981 **60^e**



Norbert Rodrigue
nous parle
de l'histoire
de la CSN

-page 7

Le FDP • CSN-Construction • Salvador • Celanese à Tracy
Le poulet bat de l'aile • Trudeau voyage
En 1923: sécurité-santé



agenda du mouvement

août-septembre

- 30-1-2 Commerce exécutif
- 30-1-2 SECSN exécutif
- 31-1 CSN réunion inter-conseils centraux
- 1-2 FAS comité condition féminine
- 1-2-3-4 Éducation réunion d'équipe
- 2-3-4 CSN bureau confédéral
- 2-3-4 FESP exécutif
- 2-3-4 SECSN conseil syndical
- 3-4 FAS comité d'action politique
- 9-10-11 Éducation équipe élargie
- 9-10-11 FESP équipe des salarié(e)s
- 9 FSMMPCC exécutif
- 10-11-12 FSMMPCC bureau fédéral
- 11-12 FNSBB réunion de secteur
- 11-12-13 SECSN: Assemblée générale
- 12-13-14 Commerce bureau fédéral
- 15 CSN comité d'orientation
- 15 Commerce exécutif
- 16-17-18 CSN rencontre élu(e)s salarié(e)s
- 21-26 conseil central Québec congrès régulier

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Il faut fournir un autre effort en septembre

Plusieurs assemblées syndicales se sont tenues ces derniers temps, dont celles du syndicat de la chaussure de Brown Shoe, qui a voté \$11,695, de l'hôpital Ste-Justine de Montréal, \$36,207 dans un vote à scrutin secret, des travailleurs du Plastique de Beauce, \$1,200, du syndicat de la radio de Granby, 120% de l'objectif immédiatement et 80% à la signature de la convention, du Centre d'accueil Manoir Cartierville, \$4,424, du CLSC des 3 Saumons, \$2,257 et du Centre d'accueil de la petite nation, \$1,818.

La solidarité syndicale

veut que les assemblées se tiennent là où elles n'ont pas encore eu lieu.

Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$140,514. La CSN soutient 2,959 grévistes



ON SE CONSTRUIT

VOLONTÉ DE LA CSN-CONSTRUCTION DE S'OUVRIRE AUX MÉTIERS

Formé par la CSN Construction (FNSBB), le comité national des métiers (CSN) qui est composé de six membres, recommande la création de comités régionaux de métiers et la formation de syndicats de métiers.

Depuis longtemps la CSN-Construction est constituée de syndicats industriels et régionaux. Cette structure a toujours favorisé la solidarité entre les travailleurs de différents corps de métiers et, à l'occasion de négociations, leur a permis d'enregistrer des victoires.

Cependant, en considérant que les travailleurs de la construction se regroupent par métier et afin de préparer les prochaines négociations du décret en 1982, le comité national des métiers (CSN) en est arrivé à la conclusion de former des comités régionaux des métiers et des syndicats de métiers.

Quant aux structures et au fonctionnement de ces comités et syndicats de métiers à l'intérieur de la CSN-Construction, bien entendu si les travailleurs entérinent cette orientation, il leur reviendra dans les prochains jours et prochaines semaines de le déterminer.

Regrouper les travailleurs de la construction par métier est devenu synonyme de "porte ouverte" pour des travailleurs de métier, tel que plombiers, électriciens, mécaniciens de chantier, etc. que la CSN ne regroupe pas encore, à l'exception des opérateurs d'équipement lourd (section 747); ceux-ci, tenant compte du travail de leur syndicat depuis trois ans, s'attendent aujourd'hui à obtenir, si ce n'est déjà fait, la majorité d'adhésion des travailleurs de leur métier.

D'ailleurs, le moment culminant de ce vaste débat dans nos rangs sera certainement lors du colloque "Construction 81" les 11 et 12 septembre au cégep Maisonneuve à Montréal.

Lors de ce colloque où nous attendons pas moins de 1000 travailleurs, les ouvriers de la construction auront l'opportunité de se prononcer sur les différentes facettes des comités et syndicats de métiers à la CSN-Construction. Advenant que ceux-ci acceptent l'idée de former des syndicats de métiers, comme le prévoit notre congrès, il faudra convoquer dans les plus brefs délais un "secteur-construction" afin de légitimer cette orientation.

Cette orientation doit se faire en considérant que nos syndicats industriels et régionaux font notre force et d'autre part, en tenant compte de la volonté des travailleurs.

UNE FORCE SYNDICALE

Après 2 mois de lock-out

Offres rejetées à 95%

En lock-out depuis le 17 juin dernier, les employés ont rejeté la semaine



dernière, pour une seconde fois en autant de semaines, les propositions de règlement soumises par la compagnie Bexel.

De fait, le pourcentage de rejet après deux mois est plus élevé que le vote de grève pris précédemment, ce qui indique la détermination des travailleurs et travailleuses de ce secteur.

Selon le syndicat, la dernière offre représente environ 5 à 6 cents de plus l'heure et la compagnie continue de refuser de faire un effort honnête pour améliorer les dispositions ayant trait à la santé et la sécurité au travail.

Le 18 août, la compagnie présentait de nouvelles offres sur des points considérés comme mineurs; une nouvelle rencontre a eu lieu vendredi le 21.

Les six syndicats impliqués ont donc signifié clairement leur volonté de préserver leurs acquis tout en améliorant leurs conditions de travail et de vie.

Signature d'une pétition chez les agents de la paix

Au début du mois d'août 1981, l'union des agents de la paix en institutions pénales, au cours d'une conférence de presse, annonçait la mise en marche d'une pétition afin d'exiger de la ministre de la Fonction publique:

- 1- d'amender la loi de la fonction publique —
- 2- de reconnaître l'U.A.P.I.P. comme représentant syndical des surveillants d'établissements de détention —
- 3- d'entamer les négocia-

tions avec cette nouvelle union qui a une entente de services avec la C.S.N.

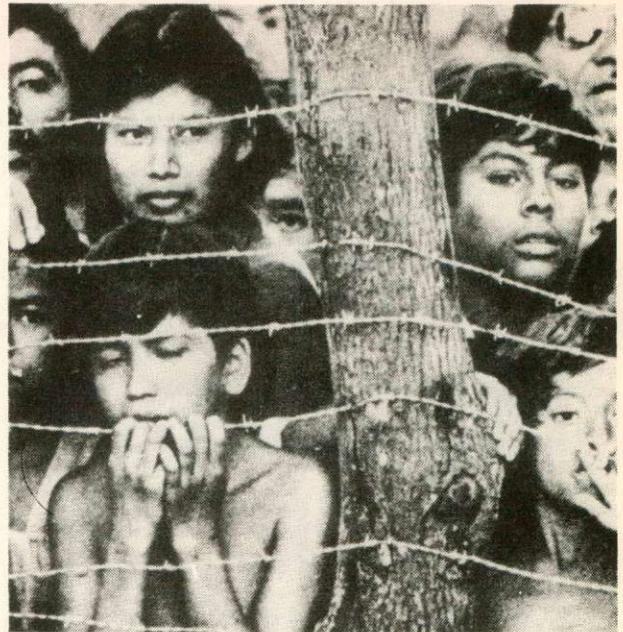
Cette pétition devait être signée au cours du mois d'août 1981, afin d'être remise à la ministre de la Fonction publique avant la fête du travail.

Treize (13) autres établissements représentant les effectifs de 300 agents de la paix en institutions pénales sont actuellement visités.

Si tout fonctionne bien, c'est au moins 80% des

Salvador

Une conférence syndicale au Québec à l'automne



La CSN et la CEQ, en collaboration avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) organisent pour l'automne une conférence syndicale sur le Salvador, pays d'Amérique centrale où, selon la Commission des droits de l'homme d'Amérique latine, environ 30,000 civils ont été tués depuis un an et demi. Deux représentants de la Confédération latino-américaine des travailleurs (CLAT), dont le secrétaire-général Emilio Maspero, sont venus au Québec en août afin de préciser le contenu de cette conférence qui, selon le secrétaire-général de la CSN Sylvio Gagnon, sera pluraliste en ce sens qu'y seront représentées toutes les composantes syndicales du Salvador. "Il n'y a pas nécessairement convergence totale entre nous et la CLAT sur l'analyse de la situation au Salvador mais cette rencontre de deux jours a permis d'éclaircir plusieurs points", nous a déclaré Sylvio Gagnon.

1500 agents de la paix en institutions pénales qui signeront cette pétition.

Pour l'union des agents de la paix en institutions pénales, ceci représente une partie du vote que refuse de tenir le syndicat des agents de la paix de la fonction publique et le ministère de la Fonction publique.

Si on tient compte de 400 constables des travaux publics et des 150 constables

du ministère du transport, qui sont aussi mécontents des services du syndicat des agents de la paix de la fonction publique, et si le vote suggéré par le conseil des ministres le 11 mars 1981 avait été tenu, on peut croire qu'au moins 1700 agents de la paix de la fonction publique sur 2500 auraient manifesté leur mécontentement envers le S.A.P.F.P.

REPORTAGE

**Alors que ses profits
augmentent**

CELANESE MENACE DE FERMER À TRACY



Les employés de la compagnie Celanese de Tracy, près de Sorel, ont rejeté dans une forte proportion les offres dites finales et globales de leur employeur, malgré une menace de fermeture qui planait sur eux. Réunis en assemblée générale le samedi le 15 août dernier, ils ont plutôt opté à 75% en faveur d'une reprise des négociations portant sur l'aspect normatif de leur contrat de travail.

Celanese a donc échoué dans sa tentative d'apeurer ses employés en fixant à vendredi dernier (21 août) la date limite pour l'acceptation de ses dernières propositions.

Celanese veut négocier la convention collective globalement alors que les 339 syndiqués ne se sont pas encore prononcé sur leurs demandes salariales. Les revendications portent principalement sur le mode d'abolition des occupations clés. Celanese voudrait attribuer les principaux emplois de production sans respecter l'ancienneté de ses employés. Cet aspect est très important puisque depuis 1977, Celanese a réduit de 650 à 339 le nombre de ses salariés syndiqués, tout en haussant sa production du double. Le tiers des employés seraient directement touchés pas cette manœuvre de l'employeur.

Négociations infructueuses

Jusqu'ici, il y a eu 26 séances de négociations avec cette division de Celanese, spécialisée dans la fa-

brication de tapis. Ces entretiens ont permis de régler 13 des 33 articles que comprend la convention collective de travail. À deux reprises, le comité de négociation a réduit ses demandes, mais leurs efforts sont demeurés sans réponse de l'employeur.

Pour justifier sa menace de fermeture, Celanese interprète à son avantage l'état du marché du tapis au pays. Actuellement, deux entreprises contrôlent ce secteur de l'activité économique: Celanese et Harding. Les deux holdings connaissent un ralentissement de leur activité en raison de la conjoncture économique, mais ont un grand intérêt à conserver le marché. D'autre part, Celanese écoule dans son marché du tapis des sous-produits de fabrication, qui proviennent de 4 de ses autres spécialisations. Ces derniers secteurs affichent une bonne rentabilité.

Des profits en hausse

Comme le démontre le tableau, Celanese a enregistré des augmentations successives de ses profits de 79 à 81. Ainsi le profit net de Celanese est passé de 4,9 millions de dollars au premier trimestre de 79 à 5,2 millions en 80 et 6,2 millions en 81, toujours pour le premier trimestre. Par extension, Celanese devrait faire au moins 25 millions de dollars de profit net cette année au sein de ses industries, dont l'écoulement de produits dépend de la production de ses tapis à Tracy.

Depuis la fin de leur con-



vention collective de travail, le 30 juin, les travailleurs de la Celanese ont reçu 7 lettres d'avertissement de leur employeur. À maintes reprises, le contenu des lettres était identique à celui de lettres envoyées aux travailleurs de Celanese de Drummondville, avant la fin de leur contrat de travail le 30 avril.

Sur les piquets de grève, les travailleurs demeurent convaincus que Celanese ne fermera pas ses portes et que les dirigeants de maison mère voudront conserver leur marché du tapis.

La région de Sorel

Affilié au secteur textiles-vêtements-chaussures, le syndicat des employés de Celanese compte sur la solidarité légendaire des travailleurs organisés de la région de Sorel. L'information circule et le conflit est présent dans les médias de la région. Mardi, les représentants syndicaux participaient à une ligne ouverte à la radio. La compagnie a refusé de s'y présenter.



**celanese
PEUT PAYER**



CSN

**celanese
VA PAYER**



CSN

Évolution des profits de Celanese

Premier trimestre	1979	1980	1981
	millions de dollars		
Ventes nettes	83.3	99.2	104.856
Revenus nets	4.9	5.2	6.2

...petites nouvelles...



Le syndicat des emballages Domtar et le Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de East Angus (FTPF) se sont prévalus le 13 août des dispositions de l'article 54 du Code du travail pour demander la **nomination d'un conciliateur**. Le droit de grève ne sera acquis que le 1er octobre mais la compagnie Domtar, dans une lettre en date du 10 août, laissait planer des menaces si une entente n'intervenait pas avant le 24 août.

...

Réunis en assemblée générale vendredi soir le 14 août, les membres du **syndicat de l'imprimerie de Drummondville** ont accepté à 74 pour cent la recommandation du conciliateur François Guérin; la convention prévoit une augmentation de 12.4 pour cent effective le 6 avril.



L'enquêteur désigné par le ministère du Travail pour vérifier le bien-fondé des allégations au Syndicat des employés de bureau de Lebel-sur-Quévillon (FTPF-CSN), M. Louis des Alliers, est arrivé à la

conclusion le 17 août que **la compagnie Domtar avait effectivement fait effectuer par des scabs des travaux** normalement accomplis par les employés en lock-out depuis le 26 mai.

Voici la conclusion de l'enquêteur: "En utilisant

M. Maurice Beaudin, employé du bureau-chef, pour exécuter des tâches réservées aux membres de l'unité en lock-out, la compagnie viole l'article 109.1 paragraphe D du Code du travail. En utilisant M. Gaétan Imbeault, employé du bureau-chef, pour exé-

cuter des tâches réservées aux membres de l'unité en lock-out, la compagnie viole l'article 109.1 paragraphe D du Code du travail.

En utilisant M. Martial Gervais pour distribuer le courrier dans quatre endroits de l'usine, même sous le couvert d'un sous-traitant qui exécute ce contrat dans l'établissement actuellement en lock-out, la compagnie viole de fait l'article 109.1 paragraphe A du Code du travail.

...

En fin de journée le 14 août, le **syndicat des employés de magasins de Direct Film (CSN)** recevait une ordonnance à comparaître mercredi le 26 août 1981, afin de faire face à une possibilité d'outrage au tribunal.

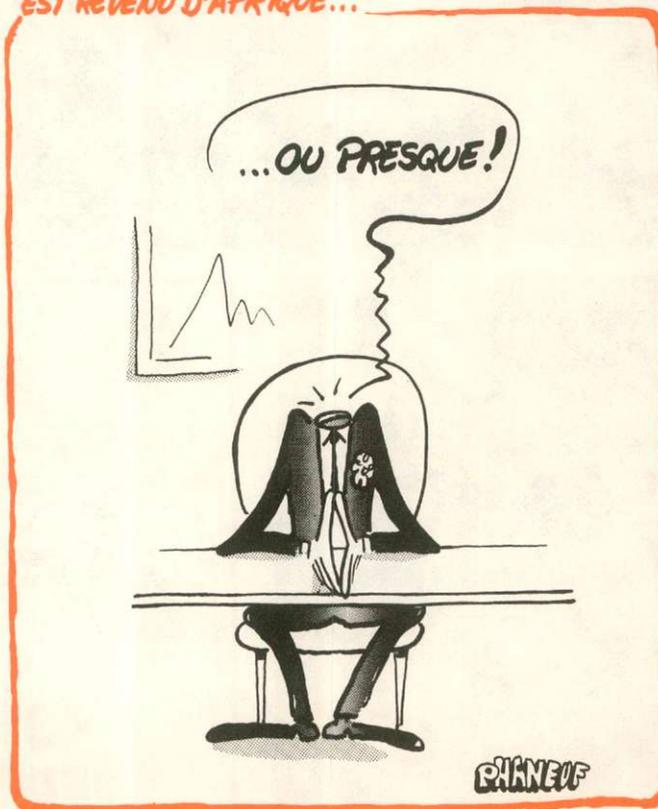
Le syndicat dénonce l'attitude de l'employeur qui cherche l'affrontement avec le syndicat plutôt que de solutionner le problème par voie négociée.

En ce sens, Direct Film n'a toujours pas donné suite au télex du syndicat en date du 5 août 1981, l'invitant à la table de négociations. Rappelons que le conflit chez Direct Film dure depuis plus d'un an.

Direct Film continue sa répression et ses intimidations en suspendant 2 gérantes à Jonquière jeudi dernier, ce qui porte le nombre à 17.

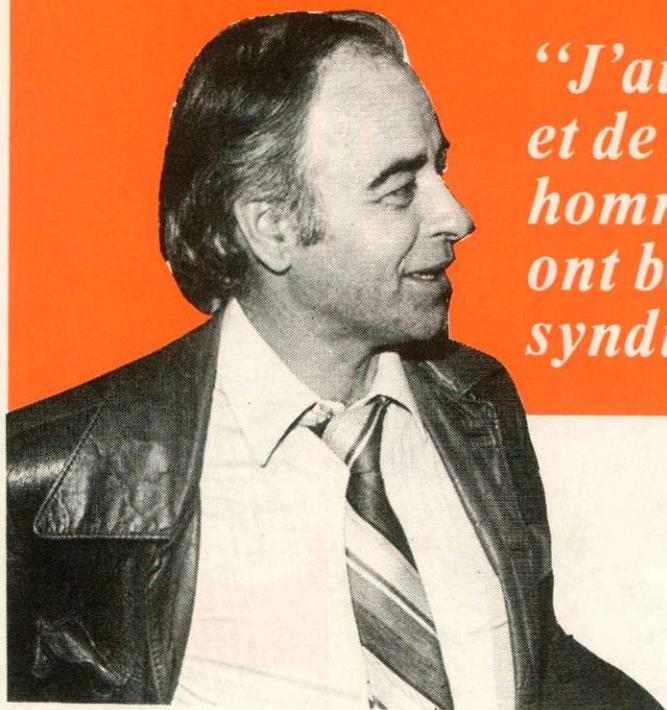
Ce n'est pas en suspendant ses employés ni en tentant de casser le syndicat que Direct Film améliorera la qualité de ses services. Le syndicat poursuit sa campagne de sensibilisation auprès de la population.

M. TRUDEAU EST REVENU D'AFRIQUE...



Pendant que le premier ministre Trudeau poursuit ses nombreux voyages autour du monde, cela ne tourne pas rond pour les travailleurs canadiens. Ceux qui avaient réussi à s'acheter une petite maison sont littéralement étranglés par les taux d'intérêts quand vient le temps de renouveler leur hypothèque; ceux qui avaient accumulé quelques économies pour devenir propriétaires ne peuvent le faire pour les mêmes raisons; ceux qui demeurent en appartement sont touchés eux aussi parce que les propriétaires leur refilent les augmentations. Le coût de la vie vient d'atteindre un sommet inconnu depuis près de 40 ans. Et le chômage demeure à un niveau inacceptable. Que fait-on à Ottawa? On voyage...

C'est peut-être ça un "gouvernement fantôme"!



“J’ai énormément de respect et de reconnaissance pour les hommes et les femmes qui ont bâti notre organisation syndicale depuis 60 ans”.

“Ce qui m’a le plus frappé à la lecture de l’Histoire de la CSN qui sera publiée sous peu, c’est la ligne de défense des intérêts fondamentaux des travailleurs qui s’en dégage; une ligne de défense qui, par ailleurs, a toujours collé aux réalités du temps”, disait Norbert Rodrigue cette semaine au moment où Nouvelles CSN le rencontrait en marge des fêtes du 60^e anniversaire de la centrale.

“Ce qui me rassure, ajoute-t-il, c’est qu’avec le recul historique, on constate un fait que pour ma part j’avais toujours pressenti: l’organisation, depuis les tout débuts, s’est rarement trompée collectivement. Les débats ont souvent été difficiles, longs, mais ils ont duré le temps qu’il fallait avant qu’un consensus se dégage finalement”.

De ce survol historique auquel il a participé par le biais du comité de lecture chargé d’analyser le texte de cette Histoire de la CSN, le président de la centrale

retient aussi combien il a fallu de courage et de détermination à ces centaines de militants et de militantes pour bâtir l’organisation ouvrière que nous connaissons aujourd’hui.

La patience

“Dans une organisation comme la nôtre, la patience est une qualité indispensable, dit-il, et c’est une qualité qu’ont eue ceux et celles qui nous ont précédés”. Ce qui l’a particulièrement frappé, c’est tout ce qui a pu être fait avec si peu de moyens. “Pendant des années, avec des ressources humaines et financières quasiment inexistantes, les militants et les militantes ont quand même maintenu l’organisation ouvrière et l’ont fait grandir”, constate Norbert Rodrigue. Il ajoute que les grandes périodes qui ont été traversées: la crise économique, la guerre, les années d’après-guerre, n’étaient certes pas des périodes aisées.

“Les difficultés économiques que nous connaissons depuis quelques années, ceux qui nous ont précédés en ont connu des semblables même si on doit admettre que, de nos jours, le capitalisme a su raffiner, sophistiquer ses moyens de domination”, ajoute-t-il, en précisant que ce constat doit nous obliger à encore davantage de rigueur dans notre action syndicale.

La tolérance

Selon le président de la CSN, la lecture de cette Histoire fait aussi apparaître comment les débats ont été vigoureux, comment la recherche de solutions alternatives a souvent donné lieu à des affrontements. Il souligne cependant ce qui lui apparaît comme “une très grande tolérance qui peut être constatée dans le temps quant à l’expression d’opinions diverses et de tendances divergentes”.

De même, la démarche de masse, qui oblige à élargir les appuis, apparaît absolument nécessaire si on veut pouvoir prendre en compte les grandes questions qui touchent le peuple et ses intérêts. À ce sujet, il nous dit comment il est intéressant de suivre la démarche unitaire de la

CSN aux différentes époques de son évolution et en particulier comment la présence de la CSN influence l’évolution des unions internationales et de la FTQ au Québec.

“Cette Histoire de la CSN qui sera publiée sous peu sera un instrument de formation unique pour les militants et militantes, souligne-t-il, car elle nous fait comprendre de façon concrète que l’organisation syndicale ne vient pas au monde le jour où nous, on commence à y militer”.

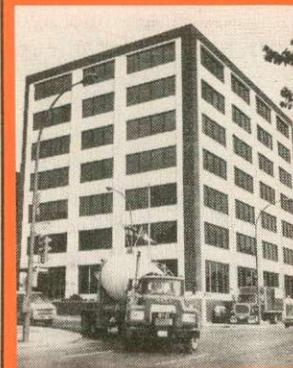
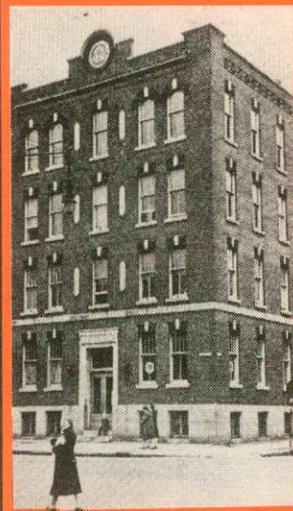
Comme on dit familièrement: il n’y a rien de tel que de savoir d’où on vient pour mieux savoir où on s’en va.



1921-1981: 60 ANS DE LUTTES ET DE SOLIDARITÉ



LA GRÈVE DES PLOMBIERS-ÉLECTRICIENS DE QUÉBEC — En 1965, la sécurité d'emploi, les salaires et l'amélioration des conditions de travail, ainsi que la mise en force d'un régime de retraite décident les plombiers-électriciens à fermer les chantiers de la Vieille Capitale devant des patrons irréductibles. Le conflit est dur, ponctué de coups de fusils et de blessures aux grévistes. Mais les patrons de Québec échoueront et, après plus d'un mois de grève, les travailleurs s'en tireront avec les honneurs.



Certains édifices font aussi partie intégrante de notre histoire. En haut, l'ancien édifice de la CTCC, au 1231 de Montigny, à Montréal. Au milieu, l'édifice du 155 est boulevard Charest à Québec, qui abrita longtemps le siège social de la CSN. En bas, le 1001 Saint-Denis qui, jusqu'à l'an dernier, abritait le siège social à Montréal.

1923-1931: premiers gains pour la sécurité et la santé

(Ce texte est constitué d'extraits de l'histoire de la CSN écrite par l'historien Jacques Rouillard, et qui sera publiée à l'automne.)

Dès les premiers congrès, la CTCC s'intéressa à la protection des ouvriers accidentés, un problème qui entraînait chaque année des milliers de travailleurs dans la misère.

gestion indirecte de l'État et pour inclure les maladies industrielles parmi les accidents de travail.

...Quant au principe de la responsabilité collective des employeurs et à l'inclusion des maladies industrielles parmi les accidents de travail, les organisations ouvrières eurent gain de cause en 1931 quand le gouvernement décida de refondre complètement la loi des accidents du travail. Cette loi représentait à l'époque une importante victoire pour les travailleurs. Bien sûr, la loi comportait des lacunes et méritait d'être améliorée.

C'est pourquoi les congrès de la CTCC reviendront constamment dans les années subséquentes pour que la loi soit amendée de façon à la rendre plus efficace.

...Le gouvernement instituera en 1923 une commission d'étude formée de cinq membres dont deux représentaient le mouvement syndical, Gustave Franço pour les "internationaux" et Pierre Beaulé pour la CTCC. C'était la première fois que des représentants des syndicats internationaux et catholiques siégeaient à la même table. Ils firent front commun pour suggérer au gouvernement le principe nouveau de la responsabilité collective du patronat, pour obliger aussi les employeurs à posséder une assurance mutuelle sous la

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bérandère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé.

collaboration: Jean-Marc Phaneuf, Guy Rosa, Robert Langlois

nouvelle csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

